



Le Secrétaire général

Message à l'occasion de la journée internationale de la diversité biologique

Le 22 mai 2009

La dégradation générale de la diversité biologique demeure alarmante, malgré l'accord conclu au Sommet mondial pour le développement durable visant à réduire considérablement cet appauvrissement d'ici à 2010. Les principales causes sont le déboisement, l'évolution de l'habitat et la dégradation des sols, souvent liés à l'impact croissant des changements climatiques. Une autre menace – qui figure cette année au cœur de la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique – est la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Les espèces non indigènes, qui sont un effet inopportun de la mondialisation, nuisent aux services écosystémiques, aux moyens de subsistance et à l'économie des pays du monde entier. Le Gouvernement sud-africain dépense à lui seul 60 millions de dollars par an pour essayer d'éliminer des plantes telles que les acacias (wattle) qui envahissent de précieuses terres arables, des réseaux hydrographiques et d'importants sites touristiques tels que le « Royaume floral du Cap ».

Dans les Grands lacs de l'Amérique du Nord, les moules zébrées ont une incidence sur les transports, les pêcheries et la production d'électricité. Dans les îles du Pacifique, les rats des navires étrangers exterminent les oiseaux indigènes. Dans bon nombre de pays d'Afrique, la jacinthe d'eau obstrue les lacs et les fleuves, au détriment des espèces sauvages aquatiques et des collectivités et industries qui utilisent ces ressources en eau.

Il existe de nombreux autres exemples de l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique naturelle, l'agriculture, les forêts, les pêcheries, voire la santé de l'homme. Ces menaces risquent d'être exacerbées par d'autres causes de l'appauvrissement de la diversité biologique tels que le changement climatique et sont lourdes de conséquences pour la réduction de la pauvreté, le développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement.

La Convention sur la diversité biologique tente de faire front à la menace des espèces exotiques invasives : elle établit des priorités et des directives mondiales, favorise l'échange d'informations et de savoir-faire et aide à coordonner l'action internationale. La prévention est la méthode la plus économique et la plus réalisable en matière de contrôle. Pour aboutir, cette stratégie nécessite la collaboration des États, des secteurs économiques, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales. Un pays ne pourra prévenir les invasions que lorsqu'il pourra déterminer l'origine et la provenance des espèces susceptibles de l'envahir, et les meilleures façon de gérer cette situation.

Chacun a sa part de responsabilité. Si l'on respecte les règlements locaux et internationaux en matière de quarantaine et douanes, on empêchera la propagation des insectes parasites, des mauvaises herbes et des maladies. Une règle simple s'applique : laisser les organismes vivants dans leurs habitats naturels et ne rapporter chez soi que des souvenirs.

Nous célébrerons en 2010 l'Année internationale de la diversité biologique, dont les temps forts seront un débat de haut niveau à l'Assemblée générale des Nations Unies et la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Nagoya (Japon). Ces activités permettront de façonner des stratégies futures en vue de la préservation des écosystèmes de la planète. Il faut de toute urgence endiguer les espèces invasives et s'attaquer aux autres causes de l'appauvrissement de la diversité biologique. J'exhorte tous les États, toutes les organisations et tous les individus à redoubler d'efforts pour protéger la vie sur Terre.